



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service émetteur : Délégation départementale de l'Hérault
Service Santé-environnement
Affaire suivie par : Gérard RIBA
Courriel : ARS-OC-DD34-SANTE-
ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr
Téléphone : 04.67.07.21.86
Réf. : GR-21-010-gr-Mairie-Marseillan Modification n°1
Date : 22/02/2021

Monsieur le Maire
Hotel de Ville
1 rue du Général de Gaulle
34340 Marseillan

Objet : Modification n°1

Mairie de Marseillan

- 1 MARS 2021

DG		MAIRE	
ST	ST	ELUS	
FINANCES		PM	
COM			
RH			

CS -> Marc Lebrun

Monsieur le Maire,

Par courrier du 16 février 2021, vous avez sollicité ma contribution dans le cadre du projet de modification n°1 de votre commune.

Dans la mesure où cette procédure a pour objet unique d'apporter un ajustement mineur au PLU, à savoir la suppression de l'emplacement réservé n°9 qui est destiné à la création d'un Office de Tourisme dans le secteur du Port, je vous informe que je n'ai pas d'observations particulières à formuler sur votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Général
Le Directeur de la Délégation
Départementale de l'Hérault

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale Adjointe de l'Hérault

Alexandre PASCAL
Mairie de Marseillan
CASTAN-MAS

Copie : DDTM service urbanisme